

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2018

Présidente: Mme BRICHEZ, Maire

Étaient présents : Mme BRICHEZ – M. HUGUET- Mme DRICI - M. GAUTIER - Mme CHARLES – M. DELPLANQUE - Mme HENSER – MARTIN - M. GAUDEFRY - M. MORANDEAU

Absent excusé : M. MECHMECHE

Absents : M. DEFROCOURT - M. LANTHIEZ –

Secrétaire de séance : M. MORANDEAU

1. **Vu** le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 16 avril 2018 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

☞ **prend acte** de l'attribution du marché de travaux d'aménagement de voirie et trottoirs Rue de la Mairie - Lavoir Saint Antoine - Rue de Beauvais et sente piétonne - Place de l'Eglise - Hameau des Butteaux (Chemin du Calvaire)

☞ **autorise** Madame le Maire ou un Adjoint à signer le marché avec la **S.A DEGAUCHY TP 44 rue d'en Haut 60310 CANNECTANCOURT** pour son offre fixée à **127 465,00 € HT**

☞ **autorise** Madame le Maire ou un Adjoint à signer l'ensemble des documents afférents aux travaux désignés ci-dessus.

DIVERS - INFORMATIONS

Madame **BRICHEZ** revient sur les propos tenus par M. **DEFROCOURT** sur le Club Saint Agnan et la SACEM lors de la séance du 11 avril dernier et apporte les précisions suivantes :

PROPOS DE M. DEFROCOURT	PRECISIONS APPORTÉES
La dette de la SACEM date de 2010 et la Présidente a réglé, à ce titre, une somme approximative de 80 €.	La dette à la SACEM ne date pas de 2010. En effet, le bilan financier de 2010 du Club St Agnan fait état de 2 dépenses effectuées le 16/07/2010 : - facture de la SPRE d'un montant de 20,45 € - facture de la SACEM d'un montant de 54,14 €. Le bilan financier de 2011 mentionne également 2 dépenses en avril 2011 : - redevance SACEM de 104,41 € - redevance SPRE de 50,65 €.
Le courrier de la SACEM arrive en Mairie mais ledit courrier n'est jamais arrivé.	La SACEM n'a pas à envoyer de courrier en Mairie, les nouveaux statuts du Club St Agnan, du 22 janvier 2012, énonçant que le siège social est fixé chez Mme Peggy LEMAIRE, 97 rue du Château Vert à HONDAINVILLE.
La SACEM a reconnu avoir fait des erreurs.	Début 2018, la SACEM a réclamé les redevances dues de 2013 à 2017, majorées d'une pénalité, aucune déclaration n'ayant été faite.

A HONDAINVILLE, le 26 avril 2018

Le Maire,

Michèle BRICHEZ